



**Chambre de commerce
du Montréal métropolitain**
Board of Trade of Metropolitan Montreal

Le 2 avril 2009

L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances
Ministère des Finances
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Objet : Avis de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain dans le cadre de la consultation sur les régimes de retraite privés

Monsieur le Ministre,

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain a pris connaissance avec intérêt du document « Renforcer le cadre législatif et réglementaire des régimes de retraite privés assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* », déposé en janvier dernier. Ce document de travail qui a pour but d'améliorer le cadre qui régit les régimes de retraite privés sous réglementation fédérale interpelle la Chambre. Elle souhaite donc vous communiquer ses commentaires à l'égard de cette initiative. Ceux-ci découlent de deux grandes considérations : l'importance de réagir promptement face à la crise économique qui sévit et la nécessité de soutenir la compétitivité des entreprises.

Au cours des derniers mois, le gouvernement du Canada a pris des mesures importantes afin de stimuler l'économie. La Chambre soulignait d'ailleurs, à la suite du dernier budget fédéral, que le gouvernement touchait la cible avec des mesures en appui aux entreprises telles que la facilitation de l'accès au crédit et les allègements fiscaux et tarifaires pour stimuler les investissements. De l'avis de la Chambre, les entreprises ont aussi la responsabilité de faire leur part pour soutenir l'économie en améliorant leur productivité et leur compétitivité. Le gouvernement peut faire œuvre utile en appuyant ces améliorations.

La révision des conditions des régimes de retraite

Les entreprises durement touchées par la crise et par le fort recul des marchés boursiers font face à des défis de taille. Elles doivent de surcroît évoluer dans un environnement mondial très concurrentiel qui réduit d'autant les marges de profit et de rentabilité. Or, les régimes de retraite auxquels elles contribuent ont aussi été sévèrement touchés. Cet élément constitue maintenant un poids important qui pèse sur les finances de nombreuses entreprises.

Dans ce contexte, la mise en place d'assouplissements au cadre qui régit les régimes de retraite au niveau fédéral pourrait avoir une incidence très intéressante et favoriser significativement la compétitivité de certaines compagnies. Des leaders canadiens des secteurs des transports et des télécommunications se sont récemment regroupés afin de présenter, d'une seule voix, leurs recommandations quant au document de consultation. Selon la Chambre, ces recommandations méritent de la part du gouvernement une attention particulière – d'autant plus que les ajustements souhaités ne requièrent pas d'investissements supplémentaires de la part du gouvernement.

En effet, la crise sans précédent à laquelle nous devons faire face commande que de nouvelles initiatives d'aide soient mises en place, qui tiendront compte également des besoins à plus long terme des entreprises canadiennes. La consultation en cours devrait donc viser l'amélioration de l'environnement d'affaires au sein duquel les entreprises canadiennes évoluent. Cela est d'autant plus vrai que, pour les entreprises actives sur la scène internationale, l'environnement réglementaire canadien peut avoir un impact important sur leur capacité à concurrencer les entreprises établies dans d'autres juridictions.

Pour ces raisons, nous sommes très sensibles aux inquiétudes exprimées dans le mémoire déposé par les entreprises Air Canada, Bell Canada, Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, MTS Allstream, NAV CANADA et Postes Canada que les contraintes actuelles liées aux régimes de retraite – en plus de constituer un poids supplémentaire dans le contexte de ralentissement – désavantagent par rapport à leurs concurrentes américaines. Ainsi, nous croyons que ces demandes devraient être étudiées rapidement et attentivement par le gouvernement.

Vous assurant de l'entière collaboration de la Chambre à contribuer au développement du Canada et en particulier de la région de Montréal, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président et chef de la direction,

Michel Leblanc